

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 14 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de VENDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe HOLVOOTE.

Étaient présents :

M. Philippe **HOLVOOTE**, Maire,

Mme Valérie **BEAU**, M. Pierre **HERBET**, M. Bernard **KINOO**, M. Ludovic **PROISY** Adjoints ;

Mme Muriel **CHAPOUTIER**, Mme Denise **DUKROUX**, Mme Delphine **MORVAN**, M. Stéphane **DESMYTER**, M. René **PARENT** Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mme Judith **TERNIER** donnant pouvoir à Mme Muriel **CHAPOUTIER**

M. Cédric **BAILLEUL** donnant pouvoir à M. Philippe **HOLVOOTE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane DESMYTER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques, des questions à apporter au procès-verbal du 20 décembre 2016. Aucune remarque n'est soulevée. Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal du 20 décembre 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS

- Acceptation d'un don de l'Association du Pèlerinage Ste Rita

Monsieur le Maire expose que vu la délibération en date du 16 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

Vu le don de l'Association du Pèlerinage Ste Rita au titre de la mise en œuvre d'un éclairage du clocher de l'Eglise St Eubert – pèlerinage Ste Rita.

Il a été décidé d'accepter le don de l'Association du Pèlerinage d'un montant de 4 200,00 €.

Depuis la dernière réunion du conseil municipal de décembre 2016, un point est fait sur les travaux réalisés et l'état d'avancement des projets en cours.

a) Fibre optique (Très Haut Débit)

Attendue depuis plusieurs années, les habitants de la Commune, utilisateurs d'Internet, apprécieront la mise en œuvre opérationnelle du Très Haut Débit dès cette année. De nombreuses interventions et d'après discussions ont, en effet, permis de relever ce challenge et d'assurer ainsi le déploiement sur l'ensemble du territoire communal de la fibre optique. Les travaux de l'opérateur ORANGE débuteront dans les prochaines semaines et les premiers logements seront éligibles fin 2017.

b) La vidéoprotection

Après la signature en 2015 d'un Contrat Citoyens Vigilants, une première tranche des travaux sera réalisée au cours de ce premier semestre. La demande d'autorisation préfectorale sera déposée prochainement. Jugée prioritaire, cette tranche concerne le parking de l'Eglise. Fin 2016, après la mise en œuvre de la procédure d'appel public à la concurrence et l'examen des offres, la MEL a attribué le marché de travaux pour le compte des communes adhérentes et dans le cadre d'un groupement de commandes.

D'autres secteurs ont été identifiés dans le cadre de l'étude préalable réalisée par un Cabinet spécialisé et seront définis en concertation avec les Citoyens Vigilants. Pour cette seconde tranche, l'inscription des crédits sera discutée lors de l'élaboration du budget 2017.

c) Illumination de l'Eglise Sainte-Rita

Les travaux sont achevés et méritaient d'être réalisés pour fêter les 150 ans d'existence de cet édifice. Le coût supporté par le budget communal est de l'ordre de 8 000 € après déduction de la subvention de l'Etat au titre du FSIL et du don de l'Association « Pèlerinage de Sainte-Rita ».

d) Eclairage Public

Par souci d'économie, la mise en place d'ampoules basse consommation est réalisée Rue de Seclin. Ce réseau a également été équipé d'un dispositif permettant de diminuer l'intensité de l'éclairage la nuit et de programmer les tranches horaires de fonctionnement.

Par ailleurs, le chemin piétonnier reliant la Rue du Fort à la bibliothèque est aujourd'hui éclairé renforçant ainsi la sécurité des usagers

e) Travaux de voirie

Un vaste programme de travaux a été réalisé :

- Rue de Ferrière et Rue du Fort. La chaussée fortement dégradée sur ces 2 voies de circulation a rendu nécessaire la mise en œuvre d'un revêtement bitume avec un double objectif : renforcer la sécurité et rendre plus agréable la bande de roulement pour les usagers
- Rue des Ormeaux : Réfection complète des réseaux eaux usées et pluviales avec la mise en place d'un revêtement bitume.
- Zone des Périseaux : Poursuite de l'aménagement d'un cheminement double avec la réalisation d'une noue centrale végétalisée et plantée d'arbres et d'arbustes

La voie qui mène à Templemars jusqu'alors impraticable est en cours de réfection sous la même configuration : une partie en béton lavé et une partie en tout-venant compacté avec la partie centrale plantée.

Après achèvement des travaux, il sera possible de se rendre à pied à la gare de Templemars.

f) Projet de Requalification du Centre-Bourg

Il est rappelé que dès 2015, une réflexion s'est engagée sur le projet de requalification du Centre-Bourg et de la zone du Courbillon dans la perspective de créer à terme un pôle attractif de ce secteur de la Commune.

Un Master Plan élaboré en concertation avec les services de la MEL a défini les intentions générales de ce projet global.

En effet, ce document a mis en exergue les points faibles de la Commune :

- Une démographie atone
- Un solde migratoire et naturel en repli interpellant sur la capacité de la Commune à maintenir sa population à court terme
- Vieillesse rapide de la population
- Désertion des jeunes ménages
- Aucun programme d'habitat
- Absence d'un axe piéton Nord-Sud autour des équipements publics (Mairie, Ecoles, bibliothèque)

. Face à ce diagnostic et pour éviter le déclin des activités économiques, la fermeture de classes dans les écoles, un cahier des charges a été rédigé afin de décrire la mission du programmiste dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Cabinet TW Ingénierie a été retenu pour dresser un état des lieux de l'existant, recenser les besoins en termes d'équipements culturels, sportifs et services nouveaux, s'assurer de la faisabilité de ces besoins par rapport aux

contraintes réglementaires et techniques du site. Il a été chargé également de clarifier et hiérarchiser les enjeux de l'opération et par voie de conséquence de décliner le contenu programmatique ainsi que les modalités de réalisation (budget, identification des divers postes de dépenses et de ressources, planning entre autres).

3 scénarios d'aménagement sont envisageables pour apporter une lisibilité du secteur concerné et renforcer sa centralité.

D'ores et déjà, il apparaît à l'issue de cette étude que seront proposés :

- La réhabilitation des locaux de la Mairie offrant ainsi plus de visibilité à l'équipement avec l'aménagement d'une esplanade piétonne
- La démolition de bâtiments vétustes et leur remplacement par de nouveaux locaux pour la garderie et les activités périscolaires
- La construction d'une bibliothèque médiathèque
- La construction de locaux pour accueillir une crèche

Ces scénarios d'aménagement feront l'objet d'une présentation aux habitants de la Commune au cours d'une réunion publique. Après avoir été soumis à l'avis de la commission extra-municipale « Urbanisme », le Conseil Municipal sera ensuite invité à délibérer sur le choix du ou des scénarios à retenir. Il devra également s'autoriser à engager la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de désigner l'architecte chargé d'élaborer le dossier d'Avant-Projet Sommaire et le dossier d'Avant-Projet Définitif.

Ces dossiers seront disponibles fin 2017 et serviront au dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la MEL.

g) Projet de construction d'une salle multisports

2 scénarios sont également proposés et se réaliseront sur les parcelles AD 96, 91 et 32, chemin du Buet d'une superficie totale de 6 265 m².

La procédure de concertation identique à celle de la requalification du Centre-Bourg sera également observée pour cette opération.

Pour la réalisation de ce projet, il est impératif pour la Commune d'obtenir, à terme, la maîtrise foncière des emprises susvisées.

Un arsenal juridique permet de mener à bien ces opérations de transfert de propriété desdites parcelles au profit de la Commune :

Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'expropriation :

Le Conseil Municipal devra préalablement délibérer sur l'adoption de ce projet prévu sur les emprises susvisées et le choix du scénario. Cette même délibération décidera également d'engager la procédure d'expropriation (dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et dossier d'enquête parcellaire).

Sursis à statuer :

Par délibération en date du 13 février 2015, la MEL a décidé la révision générale du PLU.

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme stipule qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un PLU, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Parmi les documents qui composent le PLU figure notamment le livre des emplacements réservés et servitudes assimilées. Il renvoie aux emprises identifiées par le plan de zonage pour « réserver » des terrains en vue de la réalisation à court, moyen ou long terme d'ouvrages publics et d'installations d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle, les parcelles formant l'emprise de la future salle multisports ont été identifiées comme « emplacements réservés » du PLU en cours de révision. Elles deviennent donc inconstructibles et, en contrepartie,

ouvrent droit aux propriétaires de mettre la collectivité en «demeure d'acquérir ». En effet, le dernier alinéa de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme ouvre « un droit de délaissement » aux propriétaires victimes des effets d'un sursis à statuer.

3) NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN – SIAN :

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions de l'article L.5211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer pour :

➤ **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie**»,

➤ **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Assainissement Collectif**»,

➤ **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie**»,

➤ **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie**»,

➤ **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne) et du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SEINE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

➤ **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Assainissement Collectif** », « **Assainissement Non Collectif** », et « **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** »,

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC (FDIL) ET DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KINOO, Adjoint aux finances.

Monsieur KINOO rappelle à l'Assemblée qu'en 2016 la Commune a pu bénéficier de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local.

Ce fonds est reconduit par la loi de finances pour 2017. La Région Hauts de France bénéficie à ce titre d'une enveloppe financière de 40 053 549 euros.

Compte tenu des délais contraints de programmation, la Préfecture demande aux Communes de déposer les dossiers de demande de subvention au plus tard pour le 20 mars 2017.

Par ailleurs, comme chaque année, il est nécessaire de déterminer les opérations d'investissement susceptibles de bénéficier d'une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ces dossiers de demande de subvention sont à déposer au plus tard pour le 30 mars 2017.

Il vous est proposé, en conséquence, de présenter les demandes de subvention pour les opérations désignées ci-après :

1) RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

- **Rue de Seclin (Rond-point de l'Europe/entrée de ville) :**

Remplacement des lanternes actuelles par des luminaires à technologie LED avec pour objectifs un niveau d'éclairage supérieur visant à améliorer la sécurité routière, d'une part, et une économie en termes de consommation d'énergie, d'autre part. Coût des travaux : 13 804,00 € H.T.

- **Rue de Fâches :**

Travaux identiques à ceux de la Rue de Seclin avec les mêmes objectifs. Coût des travaux : 13 529,60 € H.T.

- **Rue de Seclin (entrée de ville) :**

Remplacement des mâts et lanternes devenus au fil du temps obsolètes avec mise en place de luminaires à technologie LED (basse consommation). Coût des travaux : 13 360,64 € H.T.

- **Chemin des Ormeaux :**

Entre le rond-point de l'Europe et le lotissement des Ormeaux, une partie du chemin n'est pas éclairée. Pour des raisons de sécurité et compte tenu que ce chemin est utilisé par les enfants des écoles, il est prévu de mettre en place un éclairage avec des luminaires à technologie LED.

Coût des travaux : 13 306,40 € H.T.

- **Chemin des Ormeaux (entrée de rue) :**

Mise en place d'un nouvel éclairage à l'entrée de cette rue pour des raisons de sécurité. Coût des travaux : 5 212,80 € H.T.

- **Rue des Capucines :**

Remplacement de l'armoire éclairage public datant des années 1980. Coût des travaux : 3 081,00 € H.T.

- **Rue des Ormeaux :**

Remplacement de l'armoire éclairage public d'un état vétuste. Coût des travaux : 2 969,00 € H.T.

TOTAL TRAVAUX : 65 263,44 € H.T.

Le montant global de ces travaux s'élève à la somme de : **65 263,44 € H.T.** et le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Etat (FDIL) : 40 % : 26 105,38 € H.T.

Subvention Etat (DETR) : 40 % : 26 105,38 € H.T.

Autofinancement communal 20 % : 13 052,68 € H.T.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions ainsi proposées.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions de demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public 2017 (FDIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant le réseau d'éclairage public.

2) MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE (Ad'AP) :

Afin de poursuivre le programme d'accessibilité des équipements communaux, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

- Ecole Maternelle et Eglise Sainte-Rita :

Pose de bandes podotactiles en haut de l'escalier, mise en place de nouvelles mains courantes pour mise aux normes PMR, pose de nez de marche. Cout des travaux : 4 939,01 € H.T.

- Cimetière :

Réalisation d'un dallage pour les allées en béton désactivé. Coût des travaux : 50 380,00 € H.T.

TOTAL TRAVAUX : 55 319,01 H.T.

Le montant global de ces travaux s'élève à la somme de **55 319,01 € H.T.** et le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Etat (FDIL) : 40 % : 22 127,61 € H.T.

Subvention Etat (DETR) : 30 % : 16 595,70 € H.T.

Autofinancement communal 30 % : 16 595,70 € H.T.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions ainsi proposées.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions de demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public 2017 (FDIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant la mise en place d'infrastructures en faveur de la mobilité (Ad'AP).

3) MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE LA GARDERIE :

Pour des raisons de sécurité et de contrôle d'accès à ces locaux, il est prévu le remplacement des portes actuellement en place par des dispositifs répondant aux normes actuellement en vigueur.

Coût des travaux : 22 580,00 € H.T.

Le montant global de ces travaux s'élève à la somme de **22 580,00 € H.T.** et le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Etat (FDIL) : 40 % : 9 032,00 € H.T.

Autofinancement communal 60 % : 13 548,00 € H.T.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention ainsi proposée.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public 2017 (FDIL) concernant la mise aux normes et sécurisation des locaux de l'école maternelle et de la garderie.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le 16 Mars 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Philippe HOLVOOTE



A handwritten signature in black ink, which appears to be "PHILIPPE HOLVOOTE", is written over the official seal. The signature is fluid and cursive, with a prominent loop at the end.